



Collège Saint-Louis

GROUPE SCOLAIRE SAINT-NICOLAS
Réadaptation scolaire
Sous-contrat d'association avec l'État
Code RNE : 0754008Z

Qu'est-ce que l'« Espace Atria » ?

L'« Espace Atria », est le dispositif ULIS TSLA qui a été ouvert au collège Saint-Louis à la rentrée de septembre 2020.

Il est dédié aux élèves qui en ont fait la demande et bénéficient d'une notification de la MDPH pour une scolarisation en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire » TSLA (= Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages). Les élèves sont inscrits dans leur classe de référence (de la 6^e à la 3^e) où ils suivent l'essentiel de leur scolarité et bénéficient, en plus, du soutien du dispositif.

Dans cet espace, les élèves effectuent les **évaluations** prévues dans leur classe de référence dans des conditions - et avec un accompagnement - adaptés.

Ils peuvent également recevoir des **enseignements** ou une **remédiation** dans les matières et sur les points du programme où sont repérés leurs besoins.

Ils suivent également, une heure par semaine, des séances de « **pratique corporelle** » qui proposent des exercices adaptés de yoga ou de relaxation. Cela les aide à développer **apaisement, concentration, conscience d'eux-mêmes**.

L'objectif du dispositif est de permettre l'**apaisement** de ces élèves, le **renforcement de leur confiance** en eux, l'**acquisition de méthodes de travail** et une **reprise des apprentissages de base** indispensables à la poursuite de leur scolarité. Un accompagnement spécifique est apporté lors de l'**orientation** en fin de 3^e.

Chaque élève « Atria » a un emploi du temps individuel, sur mesure, défini en fonction des évaluations qui se font à la fin de l'année scolaire précédent leur inscription. Cet emploi du temps prévoit les temps en « inclusion », dans leur classe de référence, et les temps dans l'espace Atria.